

Annexe 1 : Procédure lors de découverte d'oiseaux morts



TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

DIRECTION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE, DE LA FORET ET DE LA PECHE

Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire (SIVAP)

BP 19 MATA UTU 98600 WALLIS et FUTUNA - Tél. : (681) 72 28 34 - sivap@agripeche.wf

QUE FAIRE LORS DE LA DECOUVERTE D'OISEAUX MORTS ?

Il est tout à fait normal de retrouver régulièrement des oiseaux morts dans la nature.

Le fait de trouver un oiseau mort ne signifie pas du tout que la « grippe aviaire » est arrivée.

Toute découverte doit donc être abordée avec bon sens.

Éléments pouvant conduire à considérer des mortalités comme «suspectes», à déclarer au SIVAP pour investigation :

Les mortalités « suspectes » doivent présenter de manière concomitante les caractéristiques suivantes :

- les oiseaux morts sont retrouvés au même endroit, c'est-à-dire dans un rayon d'environ **500 mètres**,
- les mortalités sont concentrées sur une courte période, c'est-à-dire dans la même semaine (**5 jours**),
- le nombre d'oiseaux morts est significatif, c'est-à-dire **plus de 5 oiseaux** découverts,
- les oiseaux morts appartiennent à la même espèce ou famille,
- aucune autre cause évidente de mortalité ne peut être établie (empoisonnement, électrocution sur une ligne électrique, présence de plomb de chasse dans les oiseaux, attaque de chiens, etc.)

Précautions d'hygiène pour la manipulation des cadavres :

Comme pour toute manipulation de cadavre d'animaux, il convient de prendre les précautions d'hygiène classique, tel que le port de gants et la mise immédiate du cadavre dans un sac étanche (type sac plastique) puis le lavage des mains au savon.

Elimination des cadavres :

La découverte ponctuelle de cadavres d'oiseaux, dans un contexte qui ne semble pas pouvoir être rattaché à une cause suspecte ne doit pas donner lieu à des mesures particulières pour l'élimination des cadavres.

En revanche, lors de **mortalités suspectes telles que décrites ci-dessus**, il conviendra **d'alerter le SIVAP** au **72 28 34** et sivap@agripeche.wf pour déterminer le mode de traitement des cadavres le plus sécurisant.